



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

PRÉFECTURE

Marseille, le **15 JUIN 2017**

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX  
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

-----  
**Dossier suivi par** : Mme HERBAUT  
**Tél.** : 04.84.35.42.65  
N° 87-2017 CO

**ARRÊTÉ préfectoral**  
**portant modification de la composition**  
**du comité d'étang chargé de participer à l'élaboration du dossier**  
**du contrat d'étang de Berre et d'en suivre l'exécution**

-----  
**Le Préfet**  
**de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud**  
**Préfet des Bouches-du-Rhône**  
-----

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-41-3 et L.5215-21,
- VU le code de l'environnement,
- VU la loi modifiée n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,
- VU la circulaire n° 3 du 30 janvier 2004 du Ministre de l'Écologie et du Développement Durable relative aux contrats de rivière et de baie,
- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant pour la période 2016-2021,
- VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 2008 portant constitution du comité d'étang chargé de participer à l'élaboration du dossier du contrat d'Étang de Berre et d'en suivre l'exécution,

.../...

VU le courrier en date du 26 avril 2017 par lequel le Président du GIPREB sollicite la mise à jour de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2008 portant composition du comité d'étang,

**CONSIDÉRANT** que les modifications réglementaires et les évolutions institutionnelles intervenues modifient les membres et instances des collèges du comité d'étang,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de réviser en conséquence la composition du comité d'étang,

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : Objet**

L'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2008 est actualisé comme suit :

« Le comité est composé de 51 membres répartis en quatre collèges ainsi qu'il suit :

#### **1) Collège de l'ÉTAT et ses ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (13 membres)**

Madame ou Monsieur

- ✓ le Préfet des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Préfet Maritime de la Méditerranée
- ✓ la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ✓ le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur directeur départemental des Bouches-du-Rhône
- ✓ la Directrice de la délégation P.A.C.A et Corse de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- ✓ le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, délégation départementale des Bouches-du-Rhône
- ✓ la Directrice Générale du Grand Port Maritime de Marseille
- ✓ le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
- ✓ le Directeur Inter régional de l'Agence Française pour la Biodiversité P.A.C.A. Corse
- ✓ le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ✓ le Directeur Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ✓ le Délégué Régional au Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur

ou son représentant.

#### **2) Collège des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE et autres ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (19 membres)**

Madame ou Monsieur

- ✓ le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ✓ la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Président du GIPREB
- ✓ le Maire de Berre l'Étang
- ✓ le Maire de Châteauneuf-les-Martigues
- ✓ le Maire d'Istres

.../...

- ✓ le Maire de Marignane
- ✓ le Maire de Martigues
- ✓ le Maire de Miramas
- ✓ le Maire de Rognac
- ✓ le Maire de Saint-Chamas
- ✓ le Maire de Saint-Mitre les Remparts
- ✓ le Maire de Vitrolles
- ✓ le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- ✓ le Président du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du ruisseau de la Cadière (SIARC)
- ✓ le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA)
- ✓ le Président du Syndicat Intercommunal d'aménagement du bassin de la Touloubre (SIAT)
- ✓ le Président du Syndicat Intercommunal du Bolmon-Jai (SIBOJAI)
- ✓ le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

ou son représentant.

### **3) Collège des USAGERS ASSOCIATIFS et PROFESSIONNELS et des CHAMBRES CONSULAIRES (19 membres)**

Madame ou Monsieur

- ✓ le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence
- ✓ le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
- ✓ le premier Prud'homme de pêche de Martigues
- ✓ le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Provence Alpes Côte d'Azur
- ✓ le Président de la Coordination des pêcheurs de l'étang de Berre et de la région
- ✓ le Directeur d'EDF - Unité Production Méditerranée
- ✓ le Président du Groupement Maritime et Industriel de Fos-sur-Mer (GMIF)
- ✓ la Présidente du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) Provence Étang de Berre
- ✓ le Président de la Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique
- ✓ le Président de la Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- ✓ le Président de la Fédération de Voile des Bouches-du-Rhône
- ✓ la Présidente du Comité Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Président de la Fédération départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône
- ✓ la Présidente du Comité Départemental de randonnée pédestre des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Directeur de la Commission Exécutive de la Durance
- ✓ le Président de l'Étang Marin, Coordination des associations pour la reconquête de l'étang de Berre
- ✓ le Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) des Bouches-du-Rhône
- ✓ le Président de la Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement (FARE Sud)
- ✓ le Président de l'Association France Nature Environnement PACA

ou son représentant.

### **4) PERSONNALITÉS QUALIFIÉES**

- ✓ le Président du Conseil Scientifique du GIPREB ou son représentant
- ✓ le Directeur du GIPREB - Syndicat Mixte (Gestion Intégrée, Prospective et Restauration de l'Étang de Berre) ou son représentant.

### **ARTICLE 2 : Autres dispositions**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2008 sont inchangées.

.../...

**ARTICLE 3 : Voies et délai de recours**

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE 4 : Publication et exécution**

Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Istres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres du comité, affiché dans les mairies concernées, mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Pour le Préfet  
et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe



Maxime AHRWEILLER